



Les Présidents

Paris, le 19 décembre 2016

Monsieur,

Vous avez demandé à être inscrit sur le tableau des experts auprès des Cours administratives d'appel de Paris et de Versailles.

Nous avons le plaisir de vous informer que, après avis de la commission de sélection des experts instituée en vertu des articles R. 221-9, R. 221-10 et R. 221-21 du code de justice administrative, une suite favorable a été réservée à votre demande. Soyez-en félicité.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**Le Président de la Cour
administrative d'appel de Paris,**

Patrick FRYDMAN

**Le Président de la Cour
administrative d'appel de Versailles,**

Martine de BOISDEFFRE

**Monsieur Jacques PATRON
75, boulevard Malesherbes
75008 PARIS**